

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 4'920'000 francs destiné à la reconstruction complète de la superstructure de la chaussée et des trottoirs et à la construction d'un collecteur à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales à la rue des Alpes, sur le tronçon compris entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne, dont à déduire une participation de 375'000 francs de l'Etat de Genève, soit un montant net à la charge de la Ville de Genève de 4'545'000 francs.

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le 11 février 1998, votre Conseil votait un crédit de 320'000 francs (proposition N° 300) destiné à l'étude de la reconstruction du réseau d'assainissement d'eaux usées/eaux pluviales de la rue des Alpes.

Actuellement, le collecteur existant est de type « unitaire » (eaux mélangées) et sa construction présente des signes manifestes de vétusté.

De plus, la fondation de la chaussée et des trottoirs repose sur un sol de mauvaise qualité, constitué essentiellement de remblais.

La Société Générale de Surveillance a reçu l'approbation LER N° 2328 à sa requête en vue de la construction d'une canalisation de pompage et refoulement d'eau du lac pour les besoins énergétiques de ses nouveaux immeubles. Cette conception énergétique a été demandée par le Département de l'Aménagement, de l'Equipement et du Logement dans le cadre de la requête en autorisation de construire et de transformation du siège de la SGS. Le tracé retenu emprunte la rue des Alpes depuis la sortie du bâtiment, à proximité de la rue Rossi, jusqu'au mur du quai du Mont-Blanc, en amont du débarcadère CGN.

Ces travaux devraient débuter courant 1999 et s'achever en automne 2000.

La Ville de Genève profitera des travaux de la SGS pour construire en coordination, un collecteur à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales, réaménager et reconstruire complètement la superstructure de la rue des Alpes sur le tronçon compris entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne afin d'éviter des ouvertures ultérieures du domaine public.

Il est à relever que l'objet « rue des Alpes » figure au 17^{ème} plan financier quadriennal sous les numéro d'objet 81.24 (collecteurs) et 101.35.04 (reconstruction et réaménagement) ; il y aura donc lieu d'en réaliser une première étape jusqu'à la rue de Berne.

2.

Eléments techniques du projet

a) Aménagement de surface

L'encaissement de la chaussée entre le quai du Mont-Blanc et la rue Pecolat sera reconstruit entièrement tandis que celui entre la rue Pecolat et la Rue de Berne se fera uniquement dans le périmètre de la fouille du collecteur. Sur la surface restante, le dégrapage, la correction du profil en travers et la pose d'une nouvelle couche de surface seront exécutés.

Les trottoirs en bordure de la Place des Alpes, côté Lausanne, seront entièrement reconstruit en enrobé bitumineux, ainsi que le trottoir côté Place Dorcière. Les autres trottoirs seront exécutés en béton et des «trottoirs traversants» seront aménagés aux débouchées des rues Rossi, Albert-Cohen, Lugardon et du square du Mont-Blanc.

b) Assainissement

Le bassin versant auquel sont affectés les collecteurs de la rue des Alpes s'étend sur une superficie d'environ 14 ha.

Le collecteur unitaire existant sur le tronçon entre le quai du Mont-Blanc et la rue Pécolat est de section ovoïde, coulé sur place, de 130 cm de largeur et 210 cm de hauteur, la calotte est fissurée sur presque la totalité de sa longueur.

Le collecteur unitaire existant sur le tronçon compris entre la rue Pecolat et la rue de Berne est une canalisation en maçonnerie de section rectangulaire de 60 cm de largeur et de 150 cm de hauteur dont plusieurs joints ainsi que le radier sont ouverts et laissent échapper localement les eaux usées.

La vétusté, la mauvaise étanchéité et la situation en zone A de protection de la nappe phréatique de ces collecteurs d'eaux mélangées nécessite leur remplacement par un collecteur à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales étanche.

Des attentes pour les futurs collecteurs séparatifs des rues de Berne, Pécolat et de la place des Alpes seront également mises en place.

Les éléments techniques de ces nouvelles canalisations faisant l'objet de la présente demande de crédit sont les suivants :

- collecteur d'eaux usées de diamètre 40 cm sur une longueur d'environ 330 m, à une profondeur de 4.00 m à 5.50 m.
- collecteur d'eaux pluviales de diamètre 90 cm sur une longueur d'environ 110 m, à une profondeur de 3.20 m, et de diamètre 100 cm sur une longueur d'environ 110 m, à une profondeur de 4.20 m, et de diamètre 120 cm sur une longueur d'environ 110 m, à une profondeur de 4.70 m.

Déroulement du chantier

Les travaux de réaménagement décrits ci-avant se dérouleront en 4 phases :

- 1^{ère} phase : exécution de système « JETTING » pour pouvoir exécuter le raccord du futur collecteur séparatif EU et EP sur le collecteur principal du quai du Mont-Blanc dans un terrain étanche.
- 2^{ème} phase : construction du collecteur séparatif, des raccords des immeubles et sacs d'eaux pluviales et reconstruction de la chaussée et du trottoir coté Lausanne par tronçon d'environ 50 m entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne en parallèle de la construction par la SGS de la conduite de captage et de refoulement avec prise d'eaux au lac. Ceci permettra le passage de 2 voies de circulation d'environ 2,75m du coté Sud. La construction du collecteur en travers du quai du Mont-Blanc, de la rue Adhémar Fabri, de la rue des Pâquis, de la place des Alpes et de la rue de Berne imposera des mesures particulières, notamment l'utilisation de ponts lourds.
- 3^{ème} phase : reconstruction de la chaussée et du trottoir côté Sud par tronçon d'environ 50 m entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne tout en permettant le passage de 2 voies de circulation d'environ 3,50 m du côté Lausanne.
- 4^{ème} phase : reconstruction de la chaussée restante par tronçon d'environ 50 m entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne tout en permettant le passage de 1 voie de circulation d'environ 3,50 m de part et d'autre du chantier.
- 5^{ème} phase : pose de la couche de surface sur la totalité de la surface de la chaussée par les mêmes phases citées ci-dessus permettant le passage de 2 voies de circulation d'environ 3,50 m. Cette phase sera probablement réalisée dans le courant de l'été / automne 2000.

L'ensemble des travaux est prévu sur une durée d'environ 20 mois.

Une information par communiqués de presse et par diffusion de « papillons » aux riverains est prévue au démarrage des travaux ainsi que lors de tout changement de phases d'exécution nécessitant des modifications des circulations.

Référence au PFQ (17ème programme financier quadriennal 1998 - 2001)

Objets projetés : 101.35.04 Reconstruction et réaménagement
81.24 Reconstruction des collecteurs EU/EP

Estimation du coût des travaux

Le coût des travaux envisagés est estimé comme suit (prix novembre 1998).

A. Travaux de génie civil

Régies	30'000.00
Installations générales de chantier	139'660.00
Démolition	48'000.00
Construction de réseaux de distribution souterrains	43'880.00
Pavages et bordures	220'522.50
Revêtements et réfections de routes	626'842.50
Evacuation des eaux	2'302'250.50
Divers et imprévus	88'844.50
Total chapitre A	3'500'000.00

B. Travaux divers**B.1 Eclairage public**

Installations électriques	90'500.00
Génie civil (estimé)	4'500.00

B.3 Espaces verts

Dépose et repose du muret le long de la rue des Alpes	25'000.00
--	-----------

B.4 Signalisation lumineuse

Equipement	15'000.00
Génie civil	105'000.00

B.6 Voirie - Marquage

Marquage	25'000.00
----------	-----------

B.7 Télécommunication Ville de Genève

Installation	80'000.00
Génie civil	5'000.00

Total chapitre B **350'000.00**

C. Honoraires divers

Ingénieurs civils	460'000.00
Ingénieurs géomètres	6'000.00
Ingénieurs géotechniciens	22'000.00
Huissier judiciaire	20'000.00

Total chapitre C **508'000.00**

D. Frais divers

Information au public	30'000.00
Héliographie, reprographie	12'000.00

Total chapitre D **42'000.00**

Coût total des travaux hors TVA**4'400'000.00**

TVA 7.5% (env.)

330'000.00

Coût des travaux TTC**4'730'000.00**

Intérêt intercalaire sur travaux: $\frac{4'730'000 \times 4.75 \times 20}{2 \times 100 \times 12}$

190'000.00

Montant total des travaux TTC**Fr. 4'920'000.00****A déduire :**

Subvention cantonale de 15% pour les nouveaux équipements réalisée et incorporés au réseau secondaire de la Ville de Genève.

(coût estimé de l'équipement collecteur EU/EP : 2'500'000 francs TTC)

-375'000.00

Montant total à la charge de la Ville de Genève**Fr. 4'545'000.00**

Budget prévisionnel d'exploitation

L'entretien, le nettoyage et l'éclairage public de cet ouvrage seront assurés dans le cadre des budgets ordinaires des services de la Ville de Genève et n'entraîneront donc pas de charges d'exploitations supplémentaires.

Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre

Le Service gestionnaire de ce crédit est le Service études et constructions, le Service bénéficiaire est le Service entretien du domaine public.

Charges financières

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 4,75% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 124'005 francs pour l'investissement de 2'045'000 francs relatif aux travaux de reconstruction et de réaménagement de la rue des Alpes, sur le tronçon compris entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne.

Quant à la part de 2'500'000 francs relative à la construction des collecteurs financée par compte « Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration », aucune charge financière ne grèvera les budgets futurs de la Ville de Genève.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à approuver le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRÊTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, lettre e), de la loi sur l'administration des communes, 13 avril 1984,
22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967 et
204 de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 ;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 4'545'000 francs destiné à la reconstruction complète de la superstructure de la chaussée et des trottoirs et à la construction d'un collecteur à régime séparatif eaux usées/eaux pluviales à la rue des Alpes, sur le tronçon compris entre le quai du Mont-Blanc et la rue de Berne.

Art. 2. - La dépense prévue à l'article premier sera financée, d'une part, par un prélèvement de 2'500'000 francs sur le compte « Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration » et, d'autre part, au moyen de restrictions, d'avances ou de bon de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 2'045'000 francs.

Art. 3. - La dépense prévue à l'article premier déduction faite du prélèvement sur le compte « Fonds d'équipement, contributions d'écoulement et d'épuration », soit 2'500'000 francs, sera inscrite à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation de l'ouvrage, soit de 2001 à 2030.

Annexe : 1 plan situation générale
1 plan situation projet chaussée
1 plan situation projet collecteurs